

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016**CD20160412\_42  
id. 2402

*Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.*

*Présents :*

*M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL*

*Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. D. ROGER*

**POLITIQUE "AVENIR ENTREPRISES"**

La Loi NOTRe du 7 août 2015 introduit le principe de répartition des compétences entre les collectivités territoriales et supprime la clause de compétence générale des Régions et des Départements. Ses dispositions s'articulent avec celles de la loi MAPTAM votée le 27 janvier 2014 traitant de la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Ainsi les compétences des Départements ~~seront dorénavant ciblées~~ essentiellement sur la solidarité sociale et territoriale en direction des collectivités locales. La compétence économie est dédiée aux Régions aux côtés des EPCI en charge de l'immobilier d'entreprise.

Parallèlement au grand chantier qu'est la mise en place de la fusion des régions, la nouvelle Région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées doit mener une réflexion sur la mise en place du nouveau SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation) qui définira les orientations de sa politique de développement économique. Son élaboration fera l'objet d'une grande concertation dans le cadre d'une Conférence Territoriale de l'Action Publique en vue d'une adoption avant le 31 décembre 2016.

L'année 2016 est donc, dans le domaine économique, une année de transition aussi Monsieur le Président propose à travers ce rapport, de prendre acte du bilan de l'année 2015 et d'honorer les engagements du Conseil Départemental sur l'exercice 2016.

## I - BILAN 2015

Le Conseil Départemental œuvre, depuis des années, de manière active au soutien et développement de l'activité économique du territoire. Ces politiques, regroupées au sein du dispositif «avenir entreprises», permettent à la collectivité départementale d'exercer cette compétence, en partenariat avec la Région, dans le cadre de la convention d'application du Schéma Régional de Développement Économique (SRDE) signée en 2012.

Pour assurer l'instruction des demandes et le suivi des dossiers, le Conseil Départemental s'appuie sur l'ADE 82 qui est en charge d'organiser des comités de coordination trimestriels avec l'ensemble des partenaires et financeurs intervenant sur les dossiers d'investissements avant leur présentation au comité technique « Avenir Entreprise ».

En 2015, le comité technique « Avenir Entreprise », mis en place pour examiner les demandes et émettre un avis sur le financement des projets, s'est réuni à **4 reprises** et a examiné **61 dossiers** toutes aides confondues dont les 12 dossiers, présentés au dernier comité du 18 décembre 2015, sont en attente de passage en Commission Permanente.

Le Conseil Départemental a validé en Commission Permanente sur l'exercice 2015 :

- **30** demandes d'aides à l'investissement productif portées par des entreprises ou des communautés de communes qui représentent un volume **d'investissements global** de plus de **25,4 millions** d'euros et la création de **150 emplois sur 3 ans**,

- **9** demandes d'aides immobilières en faveur du **commerce en zone rurale** représentant plus **de 380 000 € d'investissement** sur le territoire,
- **2** dossiers de création et aménagement de zones d'artisanales à Caylus et Bioule,
- **8** dossiers d'actions de promotion portées par des associations ou chambres consulaires.

## **II – PERSPECTIVES 2016**

La mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Loi NOTRe ne permet plus au Département de poursuivre les interventions financières dans le domaine économique en direction de l'immobilier d'entreprise.

Cependant la signature en 2012 de la convention SRDE, entre la Région et le Département, devrait permettre de poursuivre, sur cet exercice, l'aide départementale en matière économique pour honorer nos engagements antérieurs.

### **- SECTION INVESTISSEMENT**

#### **a) aides aux projets d'investissements productifs**

- **à destination des Communes et Intercommunalités (FIEI)**

Cette ligne budgétaire permet de soutenir les projets d'investissements dans l'acquisition ou l'aménagement de locaux communaux destinés à accueillir des entreprises sur leur territoire.

Fin 2015, deux dossiers examinés en Comité Technique ont reçu un avis favorable pour un montant total de 72 761 €. Il s'agit d'un projet de création d'un hôtel d'entreprise à Beaumont de Lomagne et de l'aménagement d'un atelier relais à Roquecor.

- **à destination des entreprises (FIES – EIPE - FIEA)**

Pour accompagner les projets d'investissements des entreprises, le Conseil Départemental a la possibilité de mobiliser 3 aides différentes en fonction du type d'investissement réalisé à savoir : immobilier, matériel ou immatériel.

Lors du Comité technique de décembre des dossiers ont reçu un avis favorable. Il s'agit :

- Aide à l'immobilier : 4 dossiers pour un montant de 42 100 €
- Aide au matériel : 3 dossiers pour un montant de 40 791 €
- Aide à l'immatériel : 1 dossier pour un montant de 6 975 €

## **b) aides aux commerces en zone rurale**

- **à destination des Communes (FIEC)**

L'aide départementale aux communes rurales de moins de 2 000 habitants en milieu rural en vue du maintien d'un service de première nécessité, sous réserve de la défaillance privée, s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe.

- **à destination des commerçants en milieu rural dans les communes de moins de 2 000 habitants (AIAC)**

Cette politique départementale permettait d'aider les exploitants de commerces de première nécessité en milieu rural à réaliser des travaux de modernisation et mise aux normes des points de vente

Deux dossiers ont été acceptés en Comité technique « Avenir Entreprise » de décembre 2015 et sont en attente d'un passage en Commission Permanente pour validation (boulangerie Simonet à Lamothe Capdeville et Tabac Presse de St Nicolas de la Grave).

## **c) Numérique : aides à l'accès au haut et très haut débit**

Le Numérique est une compétence qui reste dans le périmètre d'intervention du Conseil Départemental.

Dans ce domaine, le Conseil Départemental a mis en place deux politiques que Monsieur le Président propose aujourd'hui d'abonder afin de poursuivre cet accompagnement en faveur des particuliers :

- **Aide à destination des Communes et Communautés de Communes au titre de la montée en débit et extension des réseaux hertziens. (WIFI)**

- **Aide à destination des particuliers pour l'Acquisition et l'installation d'équipements de réceptions satellitaires (PBOL)**

### **- SECTION FONCTIONNEMENT**

- **Participations à des organismes**

Le Département participe au financement d'organismes économiques qui concourent au développement économique du territoire.

Dans ce cadre, pour l'année 2016, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer favorablement sur les cotisations et redevances engagées en 2015 à verser aux organismes économiques suivants :

- **Arboritech,**
- **AVICCA,**
- **VNF.**

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission développement économique, emploi,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte du bilan 2015 de la politique départementale « Avenir Entreprise » ;
- Approuve, comme suit, au titre de 2016, les autorisations de programme et ratifie les crédits de paiement conformément aux tableaux ci-dessous, afin d'honorer les engagements du Conseil Départemental sur le présent exercice.

### a) Investissement

Imputations budgétaires	Libellés	Autorisation de Programme à approuver	Échéancier des Crédits de Paiement		
			2016	2017	2018
20422-93 FIÉS	Subventions à l'Immobilier pour les entreprises	AP antérieures	433 756 €	216 937 €	
		AP 2016	50 000 €	165 000 €	165 000 €
		<b>380 000 €</b>	----- <b>483 756 €</b>	----- 381 937 €	
20421-93 EIPE	Subvention au Matériel pour les entreprises	AP antérieures	88 586 €	19 493 €	
		AP 2016	70 000 €	90 000 €	90 000 €
		<b>250 000 €</b>	----- <b>158 586 €</b>	----- 109 493 €	----- 90 000 €

Imputations budgétaires	Libellés	Autorisation de Programme à approuver	Échéancier des Crédits de Paiement		
20421-93 FIEA	Subvention à l'immatériel pour les entreprises	AP antérieures	39 480 €		
		AP 2016 <b>70 000 €</b>	20 000 € ----- <b>59 480 €</b>	50 000 € ----- 50 000 €	
20422-93 AIAC	Aides aux activités commerciales	AP antérieures	22 406 €		
	Subventions aux tiers	AP 2016 <b>12 500 €</b>	12 500 € ----- <b>34 906 €</b>		
204142-93 FIEC	Aides aux activités commerciales	AP antérieures	55 859 €		
	Subventions aux communes	AP 2016 <b>50 000 €</b>	15 000 € ----- <b>70 859 €</b>	35 000 € ----- 35 000 €	
204142-93 FIEI	Aides immobilières aux ateliers relais subventions aux communes	AP antérieures	69 671 €		
		AP 2016 <b>72 770 €</b>	40 000 € ----- <b>109 671 €</b>	32 770 € ----- 32 770 €	
204141-68 WIFI	Renforcement WIFI subventions communes	AP antérieures			
		AP 2016 <b>100 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	50 000 €	
20421-68 PBOL	Acquisition paraboles subventions aux tiers	AP antérieures			
		AP 2016 <b>20 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	10 000 €	

## b) Fonctionnement

Imputations budgétaires	Libellés	Autorisation d'engagements à approuver	Crédits de Paiement 2016
6171-91 FIEF	Études de faisabilités Étude 3 D	AE antérieures	<b>23 808 €</b>
SDAN	Étude SDAN	AE antérieures	<b>20 000 €</b>

Imputations budgétaires	Libellés	Autorisation d'engagements à approuver	Crédits de Paiement 2016
656 891-91 AGRI	Participation à des programmes de recherche	AE antérieures  AE 2016 <b>20 000 €</b>	30 000 €  20 000 € ----- <b>50 000 €</b>
6280-91 AERO	Autres participations pôle Aéronautique	AE 2016 <b>2 640 €</b>	<b>2 640 €</b>
6281-91 AGRI	Participations Arboritech	AE antérieures	<b>500 €</b>
656831-91 AVI	Autres contingents AVICCA	AE 2016 <b>1 280 €</b>	<b>1 280 €</b>
656 837-91 AGRI  REDE	Pôle de Compétitivité INNOPOM  R&D	AE antérieures  AE antérieures	147 059 €  117 833 € ----- <b>264 892 €</b>
657415-91	Crédits d'action Économique MIEX	AE antérieures	<b>34 325 €</b>
657426-91	Études faisabilités associations et privés	AE antérieures	<b>20 000 €</b>
6581-68 6281-91	Redevances concessions VNF	AE 2016 <b>1 350 €</b>	<b>1 350,00 €</b>

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC